

Le nombre de **personnes surendettées** est en constante augmentation dans notre région. «Le Républicain», vous donne **les clés** pour éviter les pièges

Les clés du surendettement

Les situations de surendettement sont croissantes en Langonnais depuis 2010». Le constat est de Nicole Duprat, présidente du Centre communal d’action sociale (CCAS). L’adjointe en charge de la solidarité et de l’action sociale à Langon, fait face à un afflux supplémentaire de personnes qui ne peuvent plus payer leurs factures, notamment d’énergie. L’élue leur conseille alors de prendre rendez-vous avec l’Association familiale laïque (AFL) Sud-Gironde, qui reçoit les personnes écrasées par les dettes. Bénévole à l’AFL, Marie-Josée Modet, accompagne les familles (ndlr: pour l’association, la famille commence à partir d’une personne) dans la constitution d’un dossier de surendettement pour la Banque de France. Elle note une hausse du nombre de dossiers: alors qu’elle en avait traité 60 en 2010, elle a instruit 242 dossiers en 2012.

> **Les signes du surendettement**

Comment éviter de tomber dans le surendettement? Certains signes ne trompent pas. «Dès que les organismes de recouvrement, et les huissiers vous harcèlent, il n’y a pas à chercher: vous êtes concernés», assure la bénévole. «Le surendettement peut toucher n’importe qui», ajoute-t-elle. Il survient en général, après «un accident de vie»: une maladie, un décès, un divorce, un licenciement... Il arrive que les baisses de ressources liées au passage à la retraite soient également compliquées à gérer. Des personnes qui ont toujours travaillé se retrouvent avec le minimum vieillesse et doivent déposer un

LES PERMANENCES

L’AFL tient des permanences dans le Sud-Gironde : Langon, le 1^{er} et 3^e lundi du mois au CCAS, La Réole, le 1^{er} et 3^e mercredi du mois, Bazas, le 2^e et 4^e lundi du mois, Cadillac, le 2^e et 4^e mercredi du mois. À chaque fois à la MDSI, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Elle se déplace aussi dans les mairies de Fargues-de-Langon, Podensac, Barsac, Landiras et Preignac.



REPÈRES
242
C’est le nombre de dossiers finalisés par l’AFL en Sud-Gironde. 31 dossiers ont été constitués à Langon, 17 à La Réole, 12 à Bazas et Preignac, 8 à Toulence, Podensac, Castets-en-Dorthe, 6 à Sauveterre, 5 à Fargues, Villandraut, Auros et Fontet, Paillet.

2 mois
Le temps moyen que met la Banque de France pour donner un avis sur un dossier de surendettement. Elle examine la situation pour voir si vous êtes ou non en situation de surendettement. Si votre dossier est déclaré recevable, elle essaie de trouver des solutions pour rétablir votre situation.

Marie-Josée Modet et Guillaume Dume de l’Association familiale laïque aident les personnes surendettées. Ils sont très à l’écoute. (PHOTO LE RÉPUBLICAIN: W. P.)

dossier. Marie-Josée Modet, reçoit souvent des gens dont les revenus tournent autour du seuil de pauvreté. Mais la bénévole aide aussi des personnes aux revenus plus importants. Selon l’AFL, les dettes sont de tous types. Elles peuvent être constituées de crédits, de factures énergétiques, téléphoniques... Certaines situations nécessitent de faire des déclarations de surendettement pour des charges courantes. «On attend le dernier moment pour venir nous voir. Il est toujours difficile de s’avouer que l’on se trouve dans une situation d’échec», précise Marie-Josée Modet.

> **Les pièges à éviter**

La spirale du surendettement s’installe lors de rachats de crédits. «Des familles tentent de racheter leurs crédits auprès de leurs banques ou d’organismes. C’est un puits sans fond. Il faut payer des pénalités pour la rupture du contrat précédent mais il faut être conscient que si les mensualités

diminuent, la dette s’accroît», avertit Marie-Josée Modet. Le système des «cartes d’achats à crédit», qui permettent d’étaler

« Attention aux rachats de crédits. Si les mensualités diminuent, la dette augmente »
MARIE-JOSÉE MODET, DE L’ASSOCIATION FAMILIALE LAÏQUE SUD-GIRONDE

les achats sur plusieurs mois est aussi pernicieux. Parfois, de simples réflexions sur ses propres achats peuvent éviter de s’endetter. «Par exemple, vous voyez une publicité sur un frigo trop cher à l’origine mais dont le prix est en baisse. Vous allez être tenté par le rabais mais sans argent de côté, ni de hausse de revenus, vous ne pouvez pas l’acheter malgré le rabais. Si vous n’aviez pas de possibilités d’économiser avant, vous ne pourrez pas le faire après», fait remarquer Marie-Josée Modet.

> **Les solutions**

S’il vous est difficile de tenir vos comptes, il existe une méthode

simple: établir son budget mois par mois. L’AFL propose des tableaux à cet effet. Mais vous pouvez prendre une feuille et faire la différence entre vos revenus, les charges (loyer, téléphone, nourriture, électricité...) et les crédits. Il suffit de regarder ce qu’il reste pour connaître votre marge de manœuvre.

«Le temps c’est de l’argent y compris quand on en n’a pas», pointe Marie-Josée Modet. Une manière de dire qu’il faut se manifester rapidement lorsqu’on se trouve surendetté car les agios, les frais, les intérêts continuent d’augmenter. Si votre dossier est déclaré recevable par la commission de surendettement de la Banque de France, une procédure s’engage. Jusqu’à la fin du processus et dans la limite d’un an, vos mensualités de crédits sont gelées. Vous n’avez pas non plus à rembourser votre découvert et à régler les dettes en retard. Mais attention, le dépôt d’un dossier «ne vous dispense pas du paiement de vos dettes», prévient la Banque de France.

Elle conseille même «d’essayer de ne pas interrompre vos remboursements». Si les mensualités et crédits sont gelés durant la procédure, il reste des obligations: vous devez régler votre loyer ainsi que les factures du mois, les pensions alimentaires, les amendes et les prestations compensatoires. Bien entendu, il est interdit de souscrire de nouveaux crédits. Le dépôt d’un dossier de suren-

dettement est gratuit. Il est téléchargeable sur le site internet de la Banque de France ou à retirer dans une agence. Attention toutefois, les artisans, commerçants, agriculteurs et les personnes exerçant une profession indépendante ne peuvent pas déposer de dossier, ils relèvent de procédures collectives régies par le Code du commerce.

WILFRIED PINSON

FOCUS Le non-renouvellement de contrats pourrait contraindre l’AFL à arrêter ses permanences

L’association en péril

L’association familiale laïque (AFL) Sud-Gironde a repris du service en 2009. Elle était en sommeil depuis 2000. Bien qu’aidée par les collectivités, sa pérennité est menacée par manque de personnel. L’AFL fonctionne avec deux personnes. L’une est en contrat CUI-CAE, l’autre en contrat civique. Or, ces contrats pourraient ne pas être renouvelés. L’AFL souhaite la poursuite du contrat aidé qui depuis trois ans permettait de rémunérer Marie-Josée Modet pour 20 heures de travail. Elle est actuellement bénévole mais ne pourra le rester. Une demande a été faite à la préfecture mais a été rejetée, un recours a été lancé. L’autre personne arrive à la fin de son service civique. L’AFL souhaite la prolonger. Sans ces renouvellements, l’AFL ne pourra plus maintenir ses permanences au moins jusqu’à la rentrée. Marie-Josée Modet rappelle pourtant que l’association participe à une mission de service public.

Captieux
fête le rugby
et
la corrida
Lire en page 36

